

Bruxelles, le 25 août 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

La vente aux mineurs d'âge : deux fois plus de points de vente respectent la loi.

Cette année encore, la Loterie Nationale organise, comme elle l'a fait les années précédentes, un contrôle dans ses points de vente afin de s'assurer que ses produits ne sont pas vendus aux mineurs d'âge.

Les premiers résultats provisoires nous montrent que 70% des points de vente respectent cette interdiction, soit près du double par rapport à l'année dernière (38%). La Loterie Nationale se réjouit de cette forte augmentation qu'elle attribue à des campagnes de prévention intensives menées en collaboration avec les points de vente.

Ces résultats provisoires sont ceux d'un « Mystery shopping » réalisé dans 1400 points de vente répartis sur tout le territoire belge. À l'instar d'autres loteries à l'étranger, la Loterie Nationale a recours à cette technique depuis quelques années. Elle est par ailleurs très consciente du fait que les sanctions financières liées à une infraction ont dû susciter pas mal d'émoi dans certains points de vente.

Mais le travail n'est pas encore terminé. La Loterie Nationale continuera dans le futur à soutenir les points de vente afin qu'ils respectent la législation. Les points de vente qui prêtent leur collaboration dans le cadre des campagnes de prévention de la Loterie Nationale reçoivent en outre un bonus, et ce depuis un certain nombre d'années.

La Loterie Nationale possède un certificat international de Jeu responsable qui reprend l'interdiction de la vente de ses produits à des mineurs d'âge.

Une partie importante des recettes des produits de la Loterie Nationale sert à financer de nombreux projets sociétaux, **car jouer, c'est aussi aider !**

Pierre-Laurent Fassin

porte-parole

0475/98 34 06

pierre-laurent.fassin@loterie-nationale.be